

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 11 décembre 2019**

Communication n° 45/12.2019

Objet: salle de gym triple du Cherrat

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que nous avons bien reçu une subvention de Fr. 500'000.00, comme annoncé dans le courrier du 14 décembre 2018 signé par M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba. Celle-ci couvre la construction des gradins et le foyer (buvette), ainsi que les salles de l'étage.

Par contre, nous avons renoncé à l'octroi d'un prêt à 0% d'un million de francs, au vu des multiples charges et conditions.

Par ailleurs, nous avons également reçu une subvention de l'ECA de Fr. 3'089.00.

Le coût final de la réalisation sera publié dans les comptes 2019. Il rentre dans le cadre des crédits d'étude et de construction octroyés par le Conseil, sans tenir compte des subventions.

La Municipalité

Saint-Prex, le 11 décembre 2019/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, municipal, au 079 740 40 75